

BFT MONÉTAIRE COURT TERME ISR CLIMAT

un fonds monétaire intégrant une trajectoire de décarbonation



Nicolas Delhay
Gérant Monétaire

Nos experts

Pascal Noaillon
Gérant Monétaire





L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et **une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.**



L'univers d'investissement est composé au minimum de **50% de titres français**
Une Sélection d'émetteurs de « **haute qualité** » avec un rating minimum de **AAA à BBB-**
Une **liquidité quotidienne** avec un cut-off à **14H30**



Une approche de décarbonation : Un suivi permanent de l'intensité carbone des émetteurs est réalisé. À tout moment, **l'intensité carbone du portefeuille doit être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement** et la **trajectoire de son intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement.**



BFT Monétaire Court Terme ISR Climat a obtenu le **label ISR.**

¹ 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40% + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40%

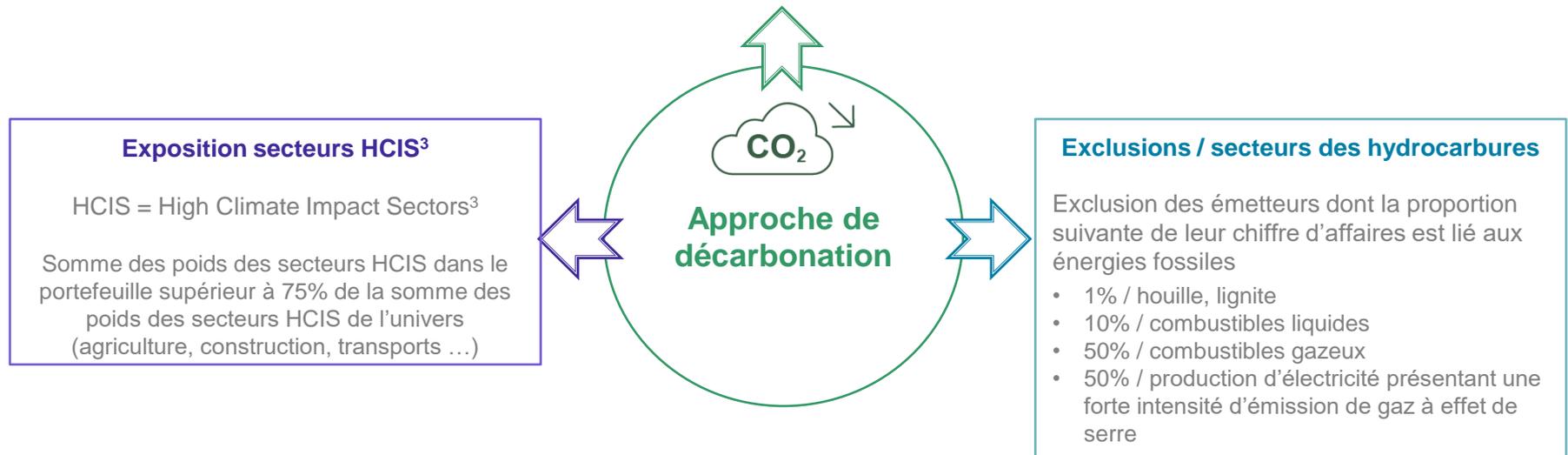
**Un engagement de réduction des émissions carbone du fonds
par rapport à son univers d'investissement**

Intensité¹ carbone du portefeuille
**inférieure à tout moment de
30% à celle de l'univers**

+

Trajectoire carbone² du portefeuille
**inférieure à la trajectoire carbone
de l'univers** (univers de départ -30%,
puis -7% minimum par an)

Couverture de l'intensité carbone du portefeuille > 90%



¹ Une intensité carbone est définie pour chaque entreprise en rapportant ses émissions à son chiffre d'affaires. L'unité retenue pour cette mesure est définie en « tonnes de CO2 équivalent par Million € de chiffre d'affaires ». L'intensité du portefeuille est calculée comme la somme pondérée des intensités des entreprises le composant. ²La méthodologie interne de calcul de la trajectoire est inspirée de celle des indices Climate Transition Benchmark (CTB), qui permettent un suivi de la trajectoire de décarbonation des émetteurs avec pour objectif la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. ³ Secteurs ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation

Pour nous assurer des ambitions climatiques des sociétés financières investies, notre méthodologie Climat inclut deux critères en plus de ceux précédemment présentés (trajectoire carbone, DNSH, HCIS) :



1. Investir dans des titres d'émetteurs financiers qui ont pris des engagements crédibles en matière de transition énergétique, selon une analyse en « ligne à ligne »

Pour qu'un émetteur financier soit éligible au portefeuille, il doit être :

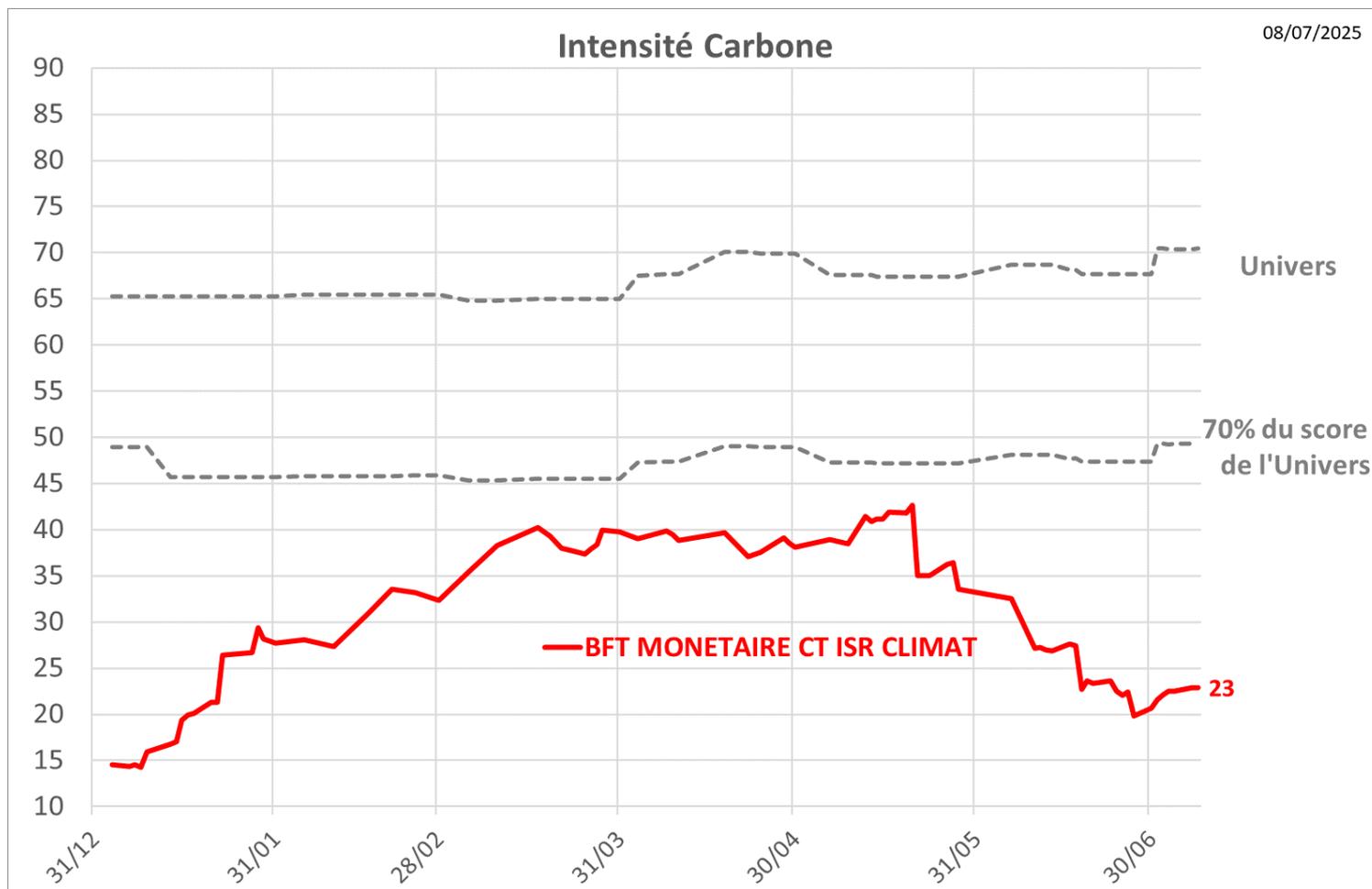
- Membre d'une alliance Net Zéro : Net-Zero Banking Alliance, Net-Zero Asset Owner Alliance ...
- Ou avoir pris des engagements SBTi (Science Based Target initiative) : Engagé ou Objectif fixé
- Ou : Si aucun des points ci-dessus n'est validé, nous effectuons une analyse qualitative pour identifier les engagements climatiques annoncés par l'émetteur, et le cas échéant évaluer leur fiabilité et mise en œuvre.



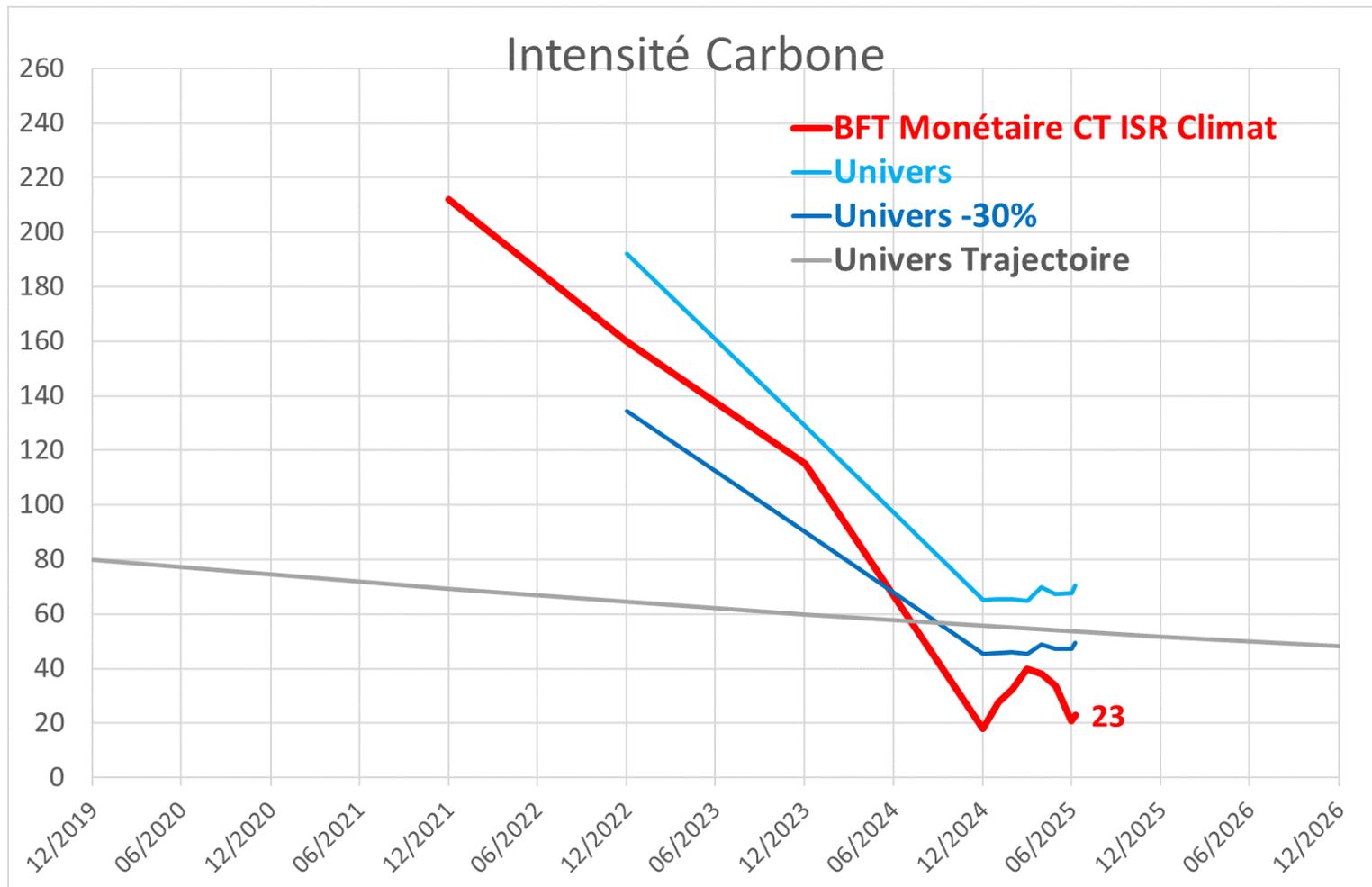
2. Engager les émetteurs financiers sur le thème de la « Transition vers une économie à faible carbone »

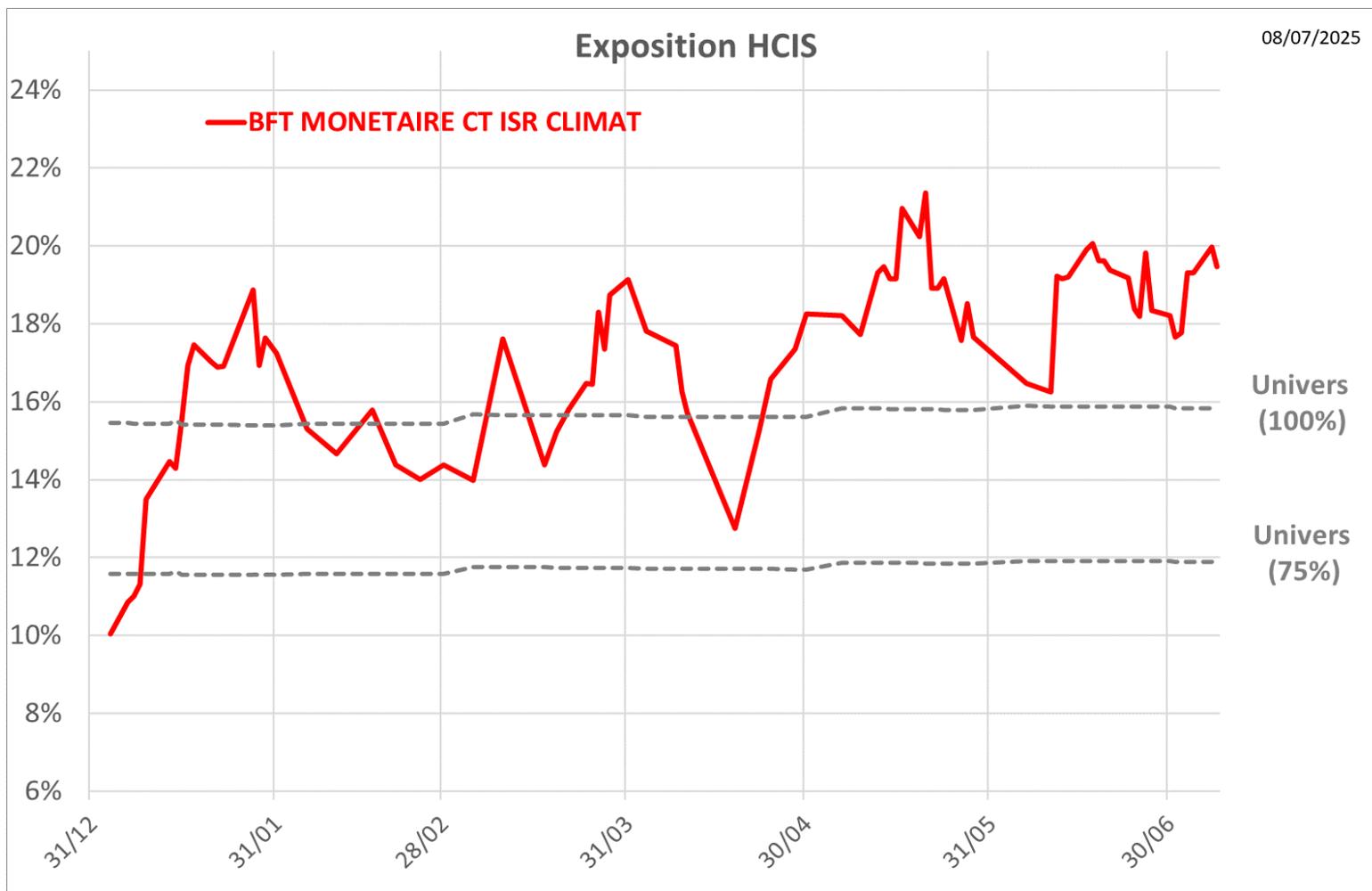
En complément de l'analyse précédente, nous visons à engager les émetteurs financiers sur leurs ambitions et plans d'actions climatiques, par exemple sur les axes suivants :

- Sortie du charbon thermique
- Politiques sur les combustibles fossiles
- Net Zéro
- Émissions de scope 3
- Prise en compte des Risques physiques



Indicateur mesurant la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

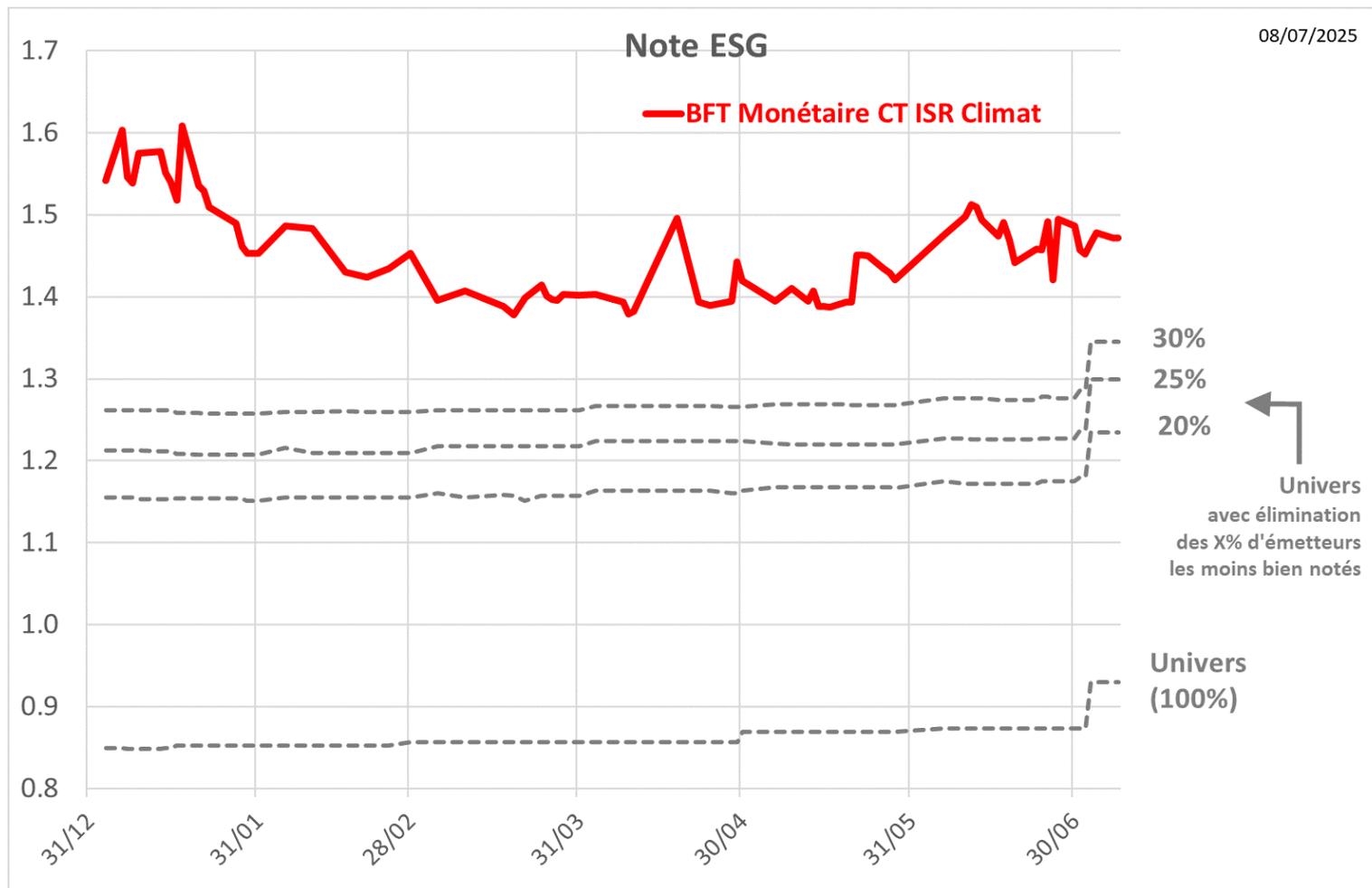




HCIS : High Climate Impact Sector

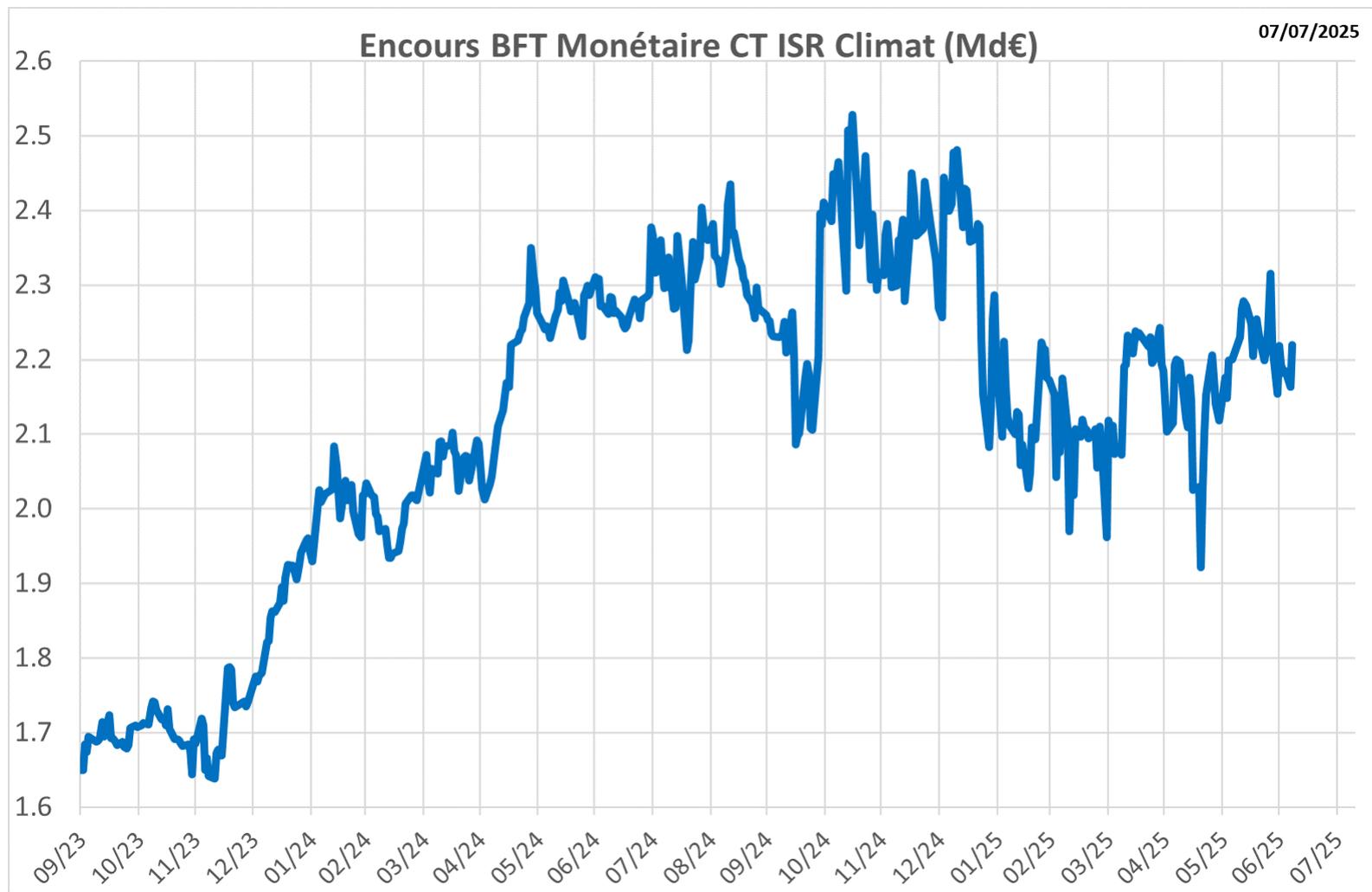
BFT MONÉTAIRE COURT TERME ISR CLIMAT

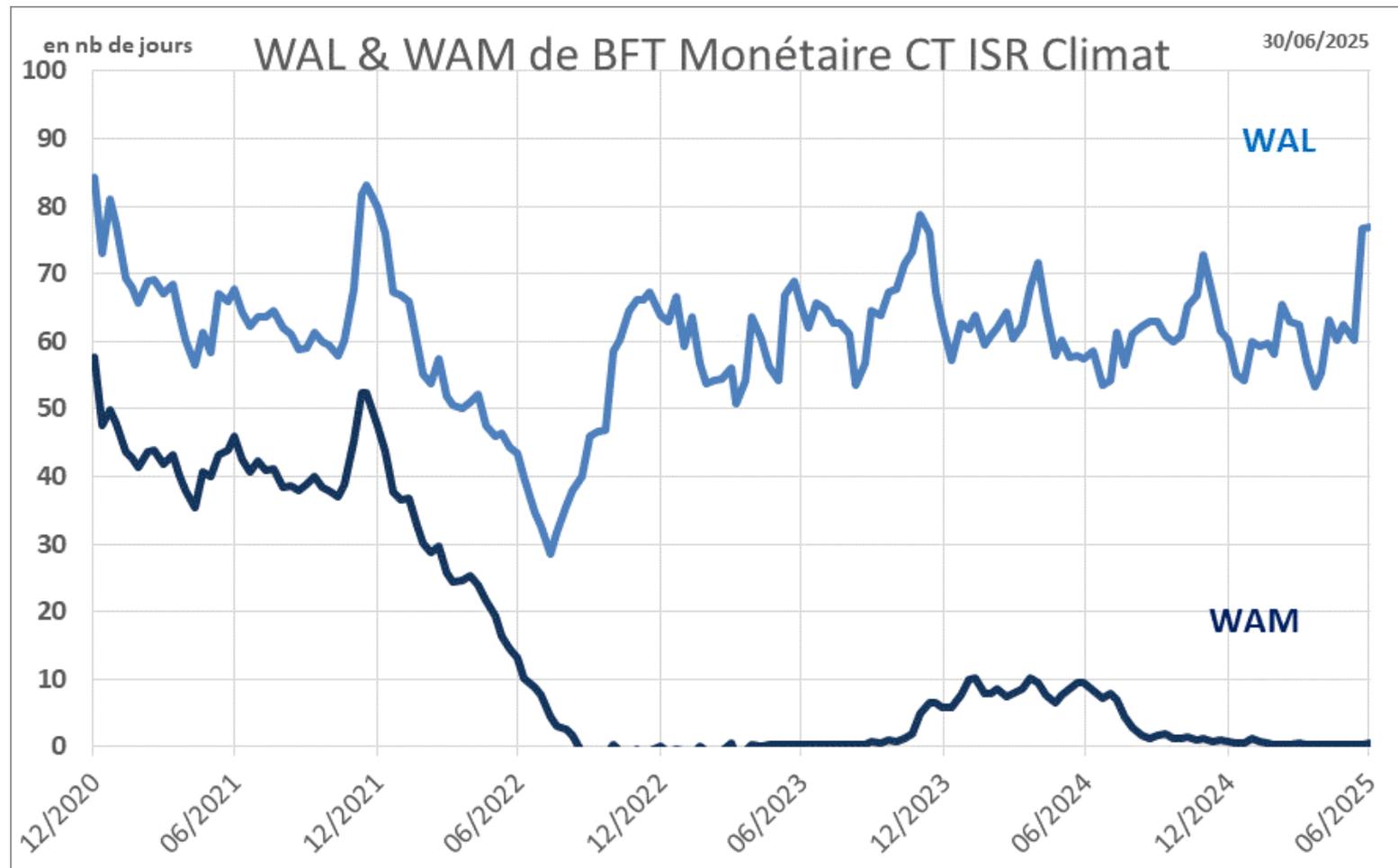
EVOLUTION DE LA NOTE MOYENNE ESG



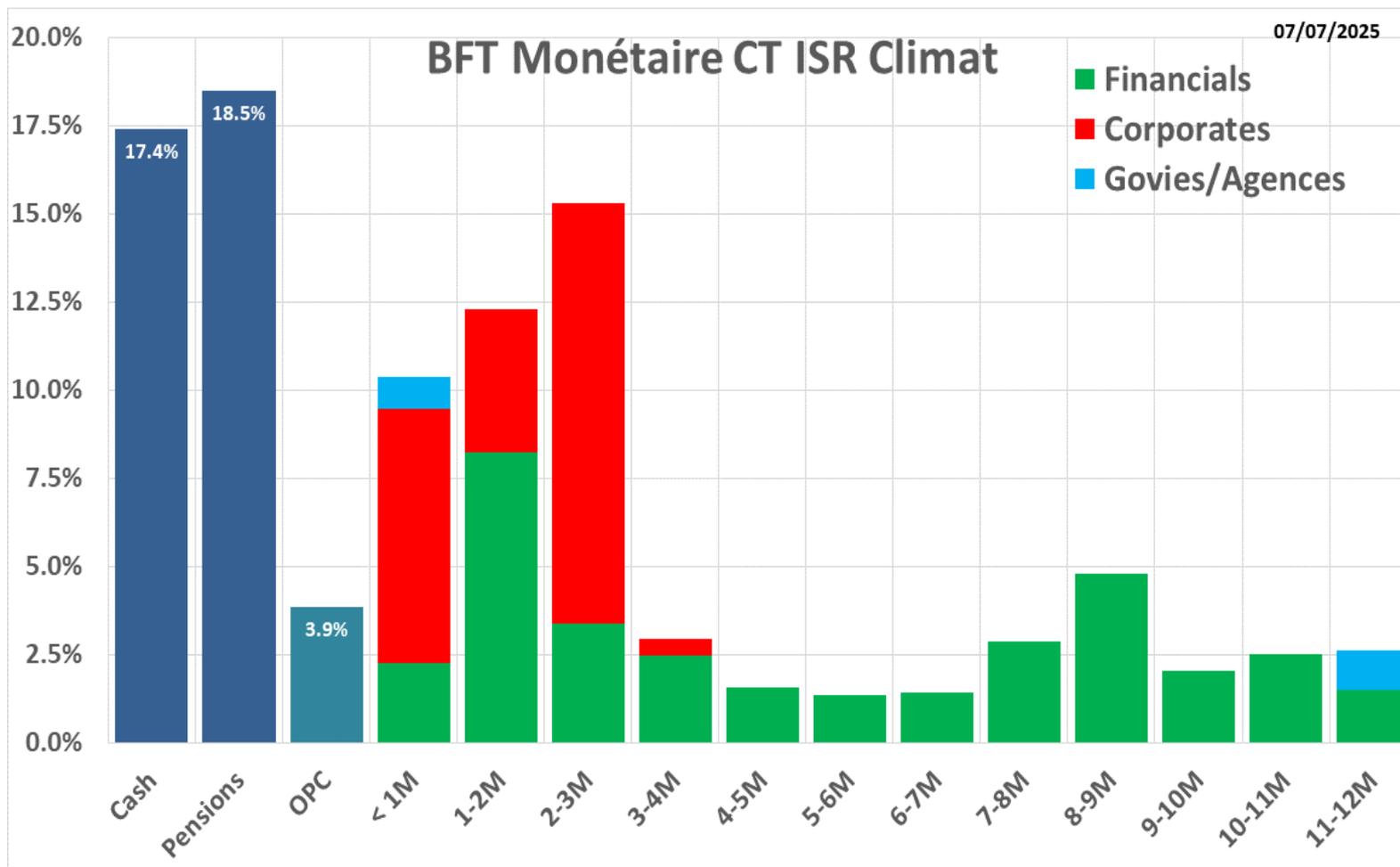
BFT MONÉTAIRE COURT TERME ISR CLIMAT

EVOLUTION DE L'ENCOURS (M€)



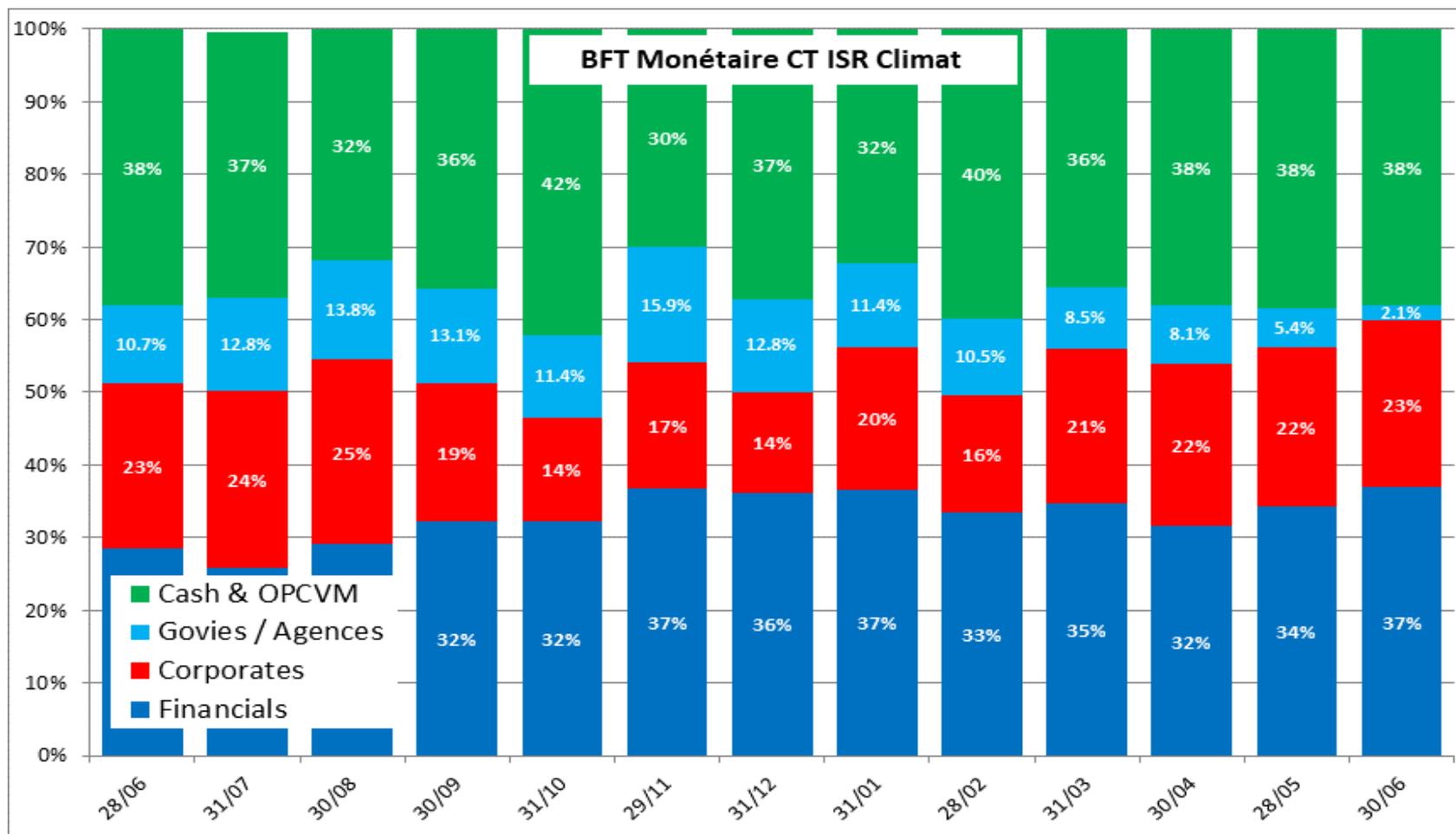


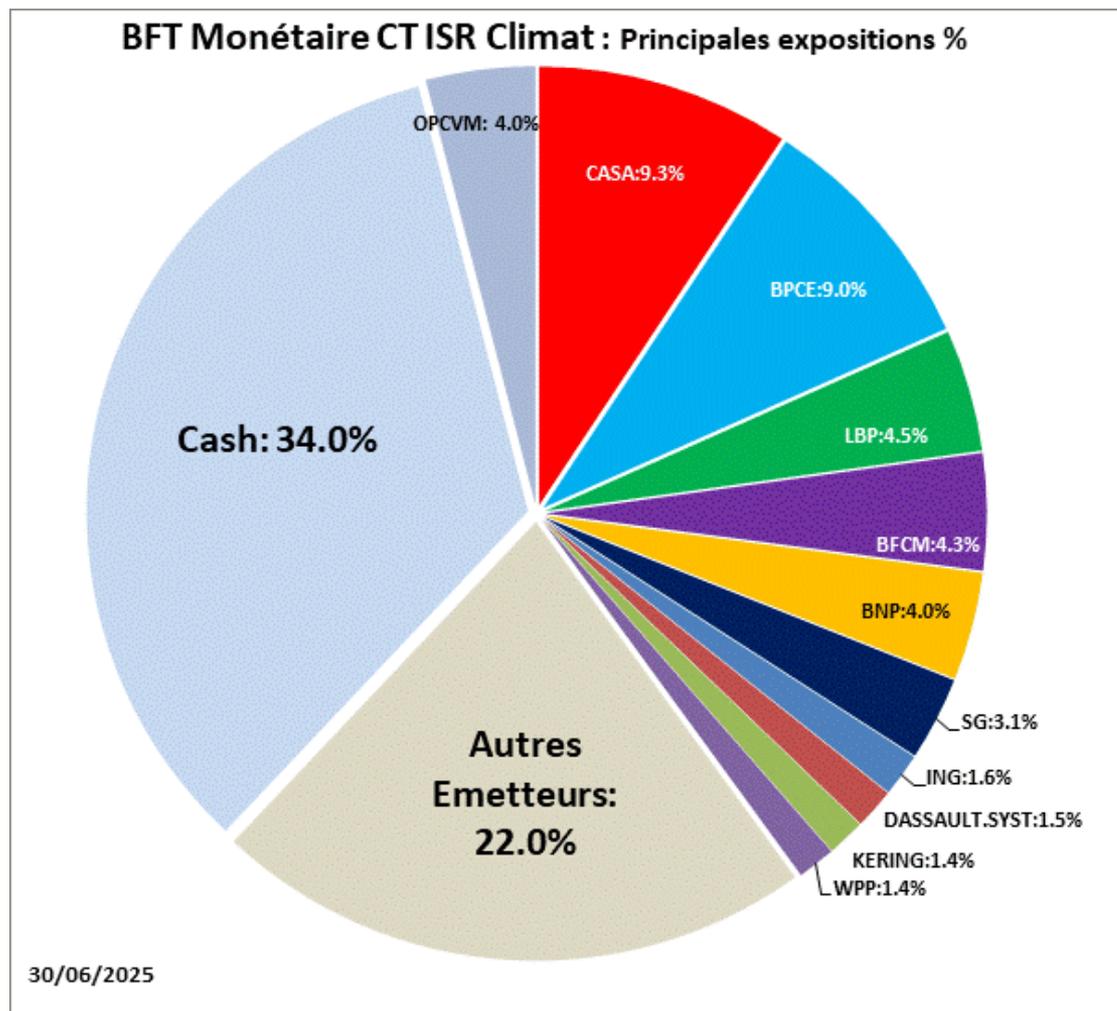
WAL : Weighted Average Life
WAM : Weighted Average Maturity

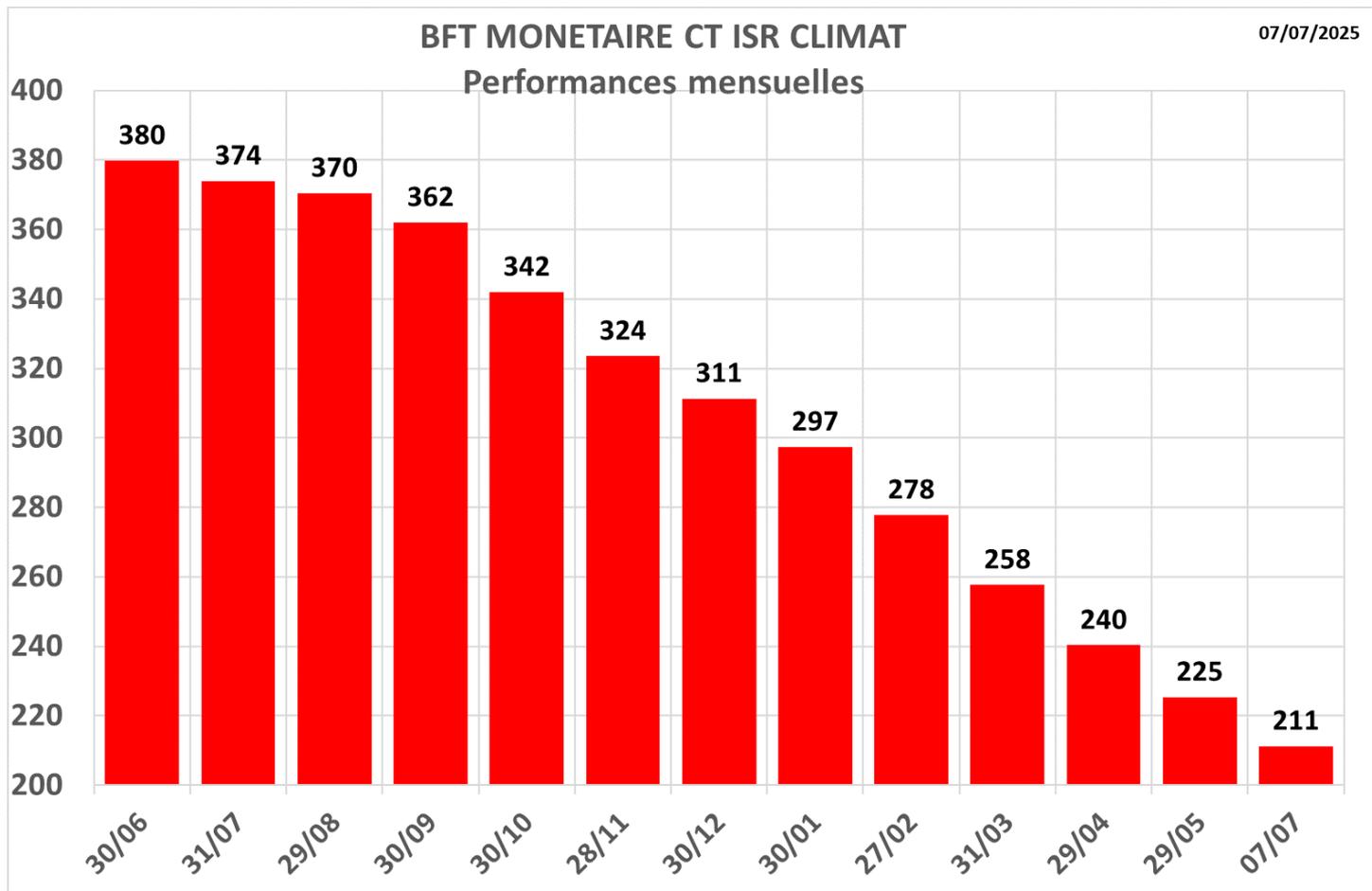


BFT MONÉTAIRE COURT TERME ISR CLIMAT

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE



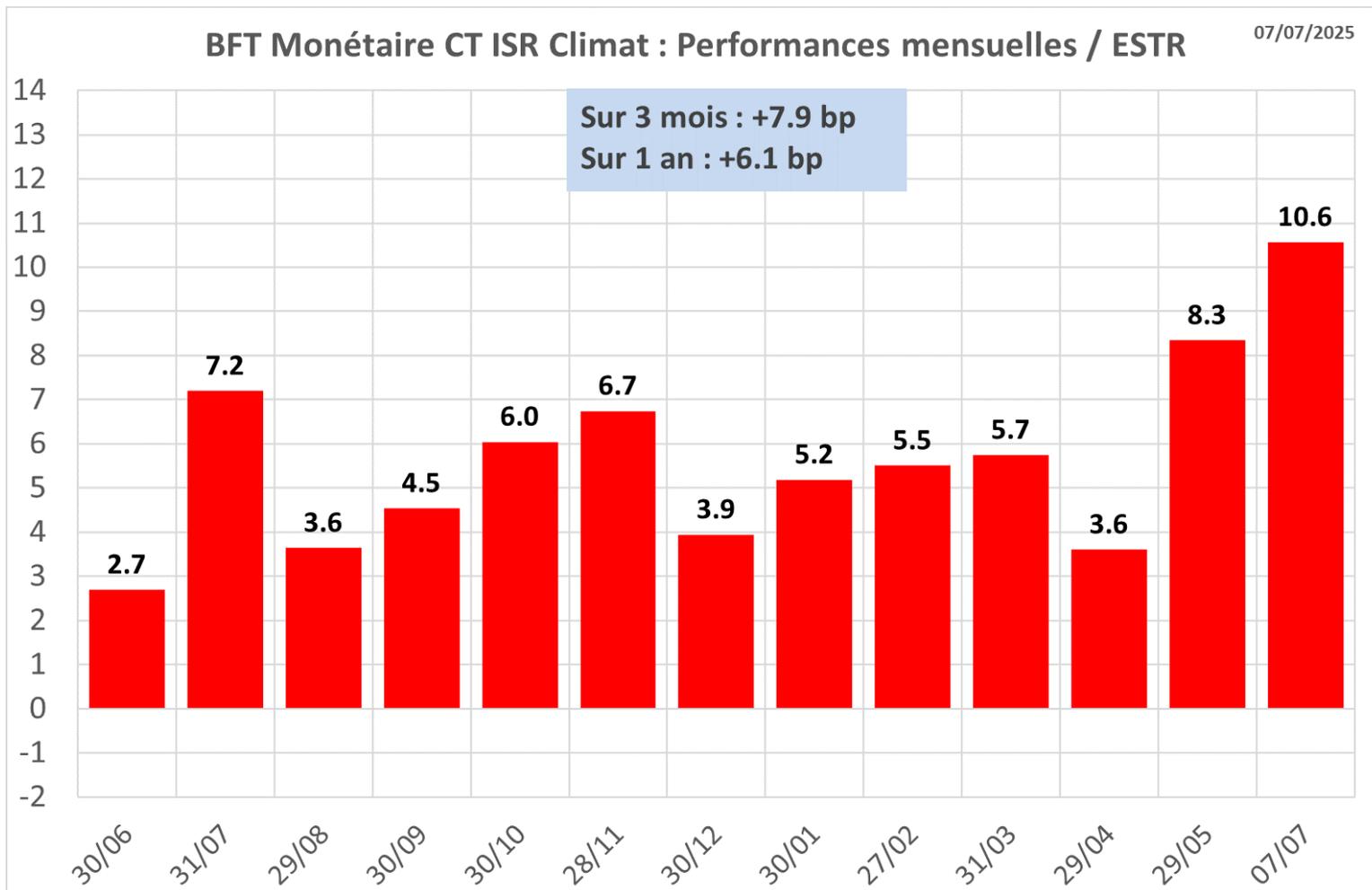




Code Isin : FR0013067808

performances annualisées en bp, calculées sur un mois

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Les fonds présentés sont des OPCVM constitués conformément à la directive européenne 2009/65/CE. Ils n'offrent pas de garantie de performance et présentent des risques. Les risques encourus par les porteurs de parts sont les suivants :

Risque de crédit : le risque de crédit est le risque de dégradation de la qualité d'un émetteur (dégradation de notation due notamment à sa situation financière) ou de défaillance de celui-ci (impossibilité de répondre à ses engagements financiers). Le risque de crédit est par conséquent susceptible d'entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur en question et ainsi une diminution de la valeur liquidative du FCP. .

Risque de taux d'intérêt : Le portefeuille de l'OPCVM est exposé au seul risque de hausse des taux d'intérêt à court terme (échéance 397 jours maximum) et dans la limite d'une maturité moyenne pondérée de 6 mois maximum. C'est dans ces conditions que le risque de taux d'intérêt est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de perte en capital : risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat, l'OPCVM n'offrant pas de garantie en capital.

Risque de contrepartie : l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

Risque de gestion discrétionnaire : la stratégie de gestion repose sur le choix de titres dont les émetteurs sont jugés offrir un couple risque/rentabilité favorable. Toutefois il existe un risque que le FCP ne soit pas investi en permanence sur les titres offrant a posteriori le meilleur rendement pour un niveau de risque donné, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de taux : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. Il est mesuré par la Maturité Moyenne Pondérée.

Informations promotionnelles non contractuelles communiquées uniquement à titre d'information, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation de vente.

Ce document n'a pas vocation à être diffusé auprès de, ou utilisé par, toute personne, investisseur qualifié ou non, d'un pays ou d'une juridiction dont les lois ou les règlements l'interdiraient notamment les US Persons au sens du Securities Act de 1933.

BFT IM n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de BFT IM à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à BFT IM ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations et prévisions fournies ne sont pas garanties : bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle.

BFT Investment Managers, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1.600.000 euros.

Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris. 334 316 965 RCS. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF : n° GP 98026.

Tél : +33 (0)1 76 37 90 90 – Site internet : www.bft-im.com



—
UNE SOCIETE DU GROUPE AMUNDI

BFT Investment Managers

Société anonyme au capital de 1 600 000 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98026
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 PARIS - 334 316 965 RCS Paris

@linkedin.com/company/bft-im
www.bft-im.fr

Avertissement

Document destiné exclusivement aux investisseurs Professionnels au sens de la Directive européenne MIF 2014/65/UE du 15 mai 2014.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site, www.bft-im.fr et dans le Prospectus des OPC décrits dans ce document.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire de l'OPC agréé(s) par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Informations Clés (« DIC ») en vigueur, disponible sur le site www.bft-im.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées au 10 juin 2025 et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.